

MO/GD

Madame Sandra BUREAU
Conseil Régional des Pays de la Loire
Hôtel de Région
1 rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9

Nantes, le 26 septembre 2012

Madame Bureau, Chère collègue,

Vous m'avez sollicité pour que l'Association CLER « amour et famille » soit considérée comme une association ressource pour les lycées et les CFA dans le cadre de notre nouvelle action éducative « vie affective et sexuelle » qui accompagne la mise en place du Pass prévention contraception.

Après avoir étudié attentivement le site web de cette association, qui est très détaillé et permet une vraie analyse de ses positionnements, je constate que les valeurs qu'elle porte et l'information qu'elle donne ne correspondent pas aux objectifs portés par la Région.

Il me paraît en effet que cette association :

- n'apporte pas une information assez pluraliste sur les méthodes de contraception. Elle accorde en effet une place quasi-exclusive aux méthodes de contraception dites « naturelles », alors même que ces méthodes ne sont pas, loin s'en faut, les plus adaptées pour les jeunes hors d'un couple établi. Les chapitres sur « la première fois » ou « la sexualité à l'adolescence » sont par ailleurs très peu développés.
- porte une vision tronquée et partielle de l'homosexualité. J'ai pu lire par exemple que « les pratiques à caractère homosexuelles ne prouvent pas une homosexualité installée. Cependant, elles peuvent parfois laisser la mémoire blessée ou enfermer dans cette orientation ». Le site va jusqu'à conseiller aux parents dont les enfants feraient leur coming-out de vérifier s'il s'agit d'une vraie ou d'une fausse homosexualité (!), avec des passages comme : « cette homosexualité révélée pourrait être le résultat d'attraits homosexuels passagers, souvent banals à l'adolescence, ces attraits peuvent basculer dans des actes sexuels répétés, créant l'habitude qui gouvernerait les désirs de votre fils... ». Ces positionnements sont en totale contradiction avec nos actions de lutte contre l'homophobie.

- Sur d'autres sujets essentiels, enfin, d'autres pages du site, portent des jugements de valeur qui sont de la responsabilité de l'association CLER mais dont je ne souhaite pas soutenir la diffusion dans les établissements scolaires. Par exemple, pour l'avortement, l'argumentaire est ultra-culpabilisant, centré sur l'arrêt d'un processus de vie, et vous savez comme moi que ce n'est pas neutre comme présentation.

Vous comprendrez donc que je ne réponde pas positivement à votre demande. Je vous laisse transmettre cette position à l'association CLER.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Vice-président du Conseil régional,
Président de la Commission
Education et Apprentissage



Matthieu ORPHELIN